

Arrêté n° 2016 720 /MS/CAB portant nomination de Directeurs
au Centre national de transfusion sanguine
(CNTS)

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la constitution ;
- Vu le décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la loi n° 10-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret N°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé ;
- Vu le Décret n°2000-449/PRES/PM/MS du 26 septembre 2000, portant création du Centre national de transfusion sanguine ;
- Vu le décret n° 2006-448/PRES/PM/MS/MFB du 14 septembre 2006 portant création nominale des Etablissements publics de santé ;
- Vu le décret n°2015-1267/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant statuts particuliers du Centre national de transfusion sanguine ;
- Vu le décret n° 2012-279/PRES/PM/MS du 03 avril 2012 portant nomination d'un Directeur Général ;
- Vu la délibération n°2015-013/MS/SG/CNTS/CA du 16 juin 2015 portant renouvellement de contrat de la Directrice Générale du Centre national de transfusion sanguine.

Sur proposition de la Directrice générale du Centre national de transfusion sanguine ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur **SAWADOGO Abdoul-Guaniyi**, matricule 241907 T, Médecin généraliste Catégorie 1, échelle A, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la coordination scientifique, de l'information sanitaire et des statistiques (DCSISS).

Article 2 : Monsieur **TRAORE Aboubacar**, matricule 56072, Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé, Catégorie B, échelle 1, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics (DMP).

Article 3 : Madame **BAMBARA/OUEDRAOGO Henriette**, matricule C001202, Communicatrice, Catégorie 1, échelle B, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice de la communication et de la promotion du don de sang (DCPDS).

Article 4 : Le Secrétaire Général du Ministère de la santé et la Directrice générale du Centre national de transfusion sanguine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés.

Article 5 : le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 30 NOV 2016



Dr Smaïla OUEDRAOGO

Ampliations

- CAB
- SG
- DG/CNTS
- Toutes Directions du MS
- Intéressés
- Chrono
- J.O

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE
TRANSFUSION SANGUINE

DIRECTION GENERALE

N° 2016 MS/SG/CNTS/DG

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le



20 SEP 2016

BURKINA FASO
Ministère de la Santé
Secrétariat Général

Arrivée le 21 SEP 2016

Enregistré sous le N° 5047

NOTE TECHNIQUE

A l'attention de Monsieur le Ministre de la Santé
s/c voie hiérarchique

Objet : Propositions de nomination de directeurs au
Centre national de transfusion sanguine

J'ai l'honneur de venir par la présente soumettre à votre haute attention par la voie hiérarchique, pour approbation et signature, un projet d'arrêté portant nomination de directeurs au Centre national de transfusion sanguine (CNTS).

Les dispositions du décret N° 2015-1267/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 9 novembre 2015 portant statuts particuliers du centre national de transfusion sanguine consacrent la création de la Direction de la coordination scientifique, de l'information sanitaire et des statistiques (DCSISS) et la transformation de la Personne responsable des marchés (PRM) en Direction des marchés publics (DMP). Aussi, je propose les nominations de :

- **Monsieur SAWADOGO Abdoul-Guaniyi, matricule 241907 T, Médecin généraliste** aux fonctions de Directeur de la coordination scientifique, de l'information sanitaire et des statistiques. En effet, Monsieur SAWADOGO Abdoul-Guaniyi, convaincu par la transfusion sanguine, vient de terminer sa formation en Master complémentaire en transfusion sanguine en Belgique et en attente de reversement dans l'emploi de médecin hémodiagnoste.
- **Monsieur TRAORE Aboubacar, matricule 56072, Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé** aux fonctions de Directeur des marchés publics. Cette

nomination est une confirmation car Monsieur TRAORE Aboubacar assume déjà les fonctions de Personne responsable des marchés depuis le 15 avril 2013.

En ce qui concerne la Direction de la communication et de la promotion du don de sang (DCPDS), je propose la régularisation de la nomination de **Madame BAMBARA/OUEDRAOGO Henriette**, matricule C001202, **Communicatrice** en ce sens que l'intéressée était nommée directrice par délibération du Conseil d'administration. Cette procédure de nomination ne respecte pas les dispositions de l'article 18 du décret N° 2015-1267/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 9 novembre 2015 portant statuts particuliers du centre national de transfusion sanguine qui stipulent que la nomination est faite par arrêté du Ministre chargé de la santé.

Tels sont, **Monsieur le Ministre**, les éléments que j'apporte pour votre appréciation sur les propositions de nomination.

PJ:

- un projet d'arrêté portant nomination
- trois situations administratives des intéressés
- trois curricula vitae
- deux actes antérieurs de nomination
- un diplôme
- statuts particuliers du CNTS


Dr Honorine DAHOUROU
Chevalier de l'ordre national

